Département des Hautes-Pyrénées République Française	MAIRIE D'ORDIZAN 2 place de l'Eglise – 65200 ORDIZAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	22/09/2025	
Date d'affichage :	22/09/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Eric TILHAC

Absents excusés et représentés : Anne-Laure GAROSTE, Gilles GAUBERT, Myriam TARISSAN
Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

Secrétaire de séance : Nathalie DETHOU-BARBOSA

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE_2025_30	REVISION TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les repas servis à la cantine scolaire fournis par les services de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre vont augmenter au 1er janvier 2026.

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre nous facturais le repas à 4,50€. Lors du Conseil Communautaire du 17 juillet 2025, il a été décidé de nous les facturer à 4,55€.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif des repas vendus aux familles à raison de 4,55€ au 1er janvier 2026.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe donc le prix de vente des repas servis à la cantine scolaire à 4,55€ à compter du 1er février 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

MAIRIE D'ORDIZAN
65200

Date de transmission de l'acte: 29/09/2025
Date de reception de l'AR: 29/09/2025
065-216503359-DE_2025_30-DE
AGEDI